



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant - Ville de Delson

-Vincent Noel, Maire-suppléant - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant

24-10-88

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté mais en ajoutant au point #5 un montant de 500,000\$ pour un A.O. PDG global :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5/09/2024.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2024.
- 5.- Adoption du budget 2025.
- 6.- Mode de répartition du résultat à venir de l'A.O. du PDG global.
- 7.- Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.
- 8.- Mandat concernant la reconduction des assurances générales.
- 9.- Mandat au Secrétaire-trésorier pour l'adjudication des assurances.
10. Rapport d'Aquatech du mois d'aout 2024
11. Varia
12. Question du public.
- 13- Levée de l'assemblée.

24-10-89

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2024.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2024.

24-10-90

### APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 579,253.51 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 57,893.74\$ pour un montant total de 637,147.25 \$.

24-10-91

### CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-10-92

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Vincent Noel, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 de la Régie au montant de 8,432,546\$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 3,296,704\$ pour les dépenses en immobilisation, 172,463\$ pour le RFR, et 500,000 \$ pour un PGD global, le tout totalisant un montant total de 12,683,334\$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2025, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

24-10-93

### MODE DE RÉPARTITION DU CONTRAT POUR UN A.O. À VENIR CONCERNANT UN PGD GLOBAL

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le MELCCFP exige l'établissement d'un PGD global pour les 5 villes composant la Régie.

Considérant que les villes ont mandaté la Régie pour exécuter ce processus, le Conseil a ajouté un montant de 500,000\$ au budget 2025.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Vincent Noel et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration convient que la répartition budgétaire 2025 de cette dépense de 500,000\$ incluse séparément au budget 2025 sera séparée entre les 5 villes selon la population desservie, donc composer du décret 2024 des populations, moins la partie rurale de La Prairie et Saint-Constant.



No de résolution  
ou annotation

24-10-94

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux  
du bassin de Laprairie

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025,2026,2027.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Régie et totalisant respectivement 1,000,000 \$ pour une étude de pré faisabilité d'agrandissement ainsi que 600,000 \$ pour compléter la biométhanisation suivi en 2026 de 2,839,678 \$ pour réfection des toitures et infrastructures et finalement 0\$ pour l'année 2027 et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24-10-95

MANDAT A LA FIRME GESTION TURCOT & ASSOCIÉS CONCERNANT  
LA RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre les consultants Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, en date du 13 septembre 2024 et offrant leurs services professionnels à la Régie pour la coordination, l'analyse des risques et des besoins de la Régie, l'appel d'offre requis, l'évaluation des propositions et l'analyse des termes.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Gestion Turcot et Associés inc., Conseillers en assurances, pour la coordination, révision des besoins, le processus d'appel d'offre, établissement des devis, et services concernant les assurances générales de la Régie, le tout conformément à l'offre de services en date du 13 septembre 2024 pour un montant de 9,000\$ comme honoraires professionnels plus taxes.

24-10-96

MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE  
MENER A BIEN LE CONTRAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES  
DE LA RÉGIE ET D'EN EFFECTUER LE RENOUVELLEMENT.

Considérant que certaines dates de renouvellement des assurances auront lieu en dehors des dates de séances régulières du Conseil.

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit mandaté par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer, seulement si nécessaire, l'adjudication et/ou le renouvellement des assurances générales de la Régie et d'en faire rapport aux membres du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

QUE le Président de la Régie et/ou M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les contrats et dossiers concernant les assurances 2024 et 2025.

24-10-97 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2024.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation du mois d'août 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-10-98 VARIA.  
Aucun dossier

24-10-99 QUESTION DU PUBLIC.

Certaines questions en rapport avec l'ODJ sont posées par Messieurs Caron, Favreau et Vachon.

24-10-100 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

---

M. Jean-Claude Boyer, Maire  
Président de l'assemblée

---

M. Gilbert Samson  
Secrétaire-trésorier

1845